



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2025-06-17

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école de la Passerelle, tenue le **mardi 17 juin 2025** à 18h, au salon du personnel.

À noter que l'heure de cette dernière séance de l'année scolaire 2024-25 a été avancée afin que les membres puissent bénéficier d'un petit goûter tout au long de la réunion. Au terme de celle-ci, une activité de réseautage entre les membres a eu lieu et un plateau de desserts a été offert.

SONT PRÉSENTS :

Catherine Gagné, parent	Marie Levasseur, enseignante
Amilie Lebrun, parent	Anik Gauthier, enseignante
Andréanne Lamothe, parent	Nathalie Lefebvre, technicienne du service de garde
Jessika Phaneuf, parent	Sophie Lussier, directrice

ABSENCE NOTIFIÉE :

Mpungi Mafalanka, psychologue

MEMBRES DU PUBLIC :

Aucun public.

INVITÉ (S) :

Mme Myriam Lefebvre, enseignante (invitée)

1.Ouverture de l'assemblée

L'ouverture de la séance s'effectue à 18h17.

1.1 Accueil et petites bouchées

Mme Catherine Gagné, présidente du CÉ, souhaite la bienvenue à toutes les membres et rappelle le déroulement prévu pour cette dernière séance de l'année qui comprend une activité de reconnaissance.

1.2 Remerciements des membres par la présidente

Mme Catherine Gagné prend quelques minutes afin de remercier tous les membres pour leur précieuse implication tout au long de l'année. Elle remercie également la direction de l'école et témoigne de l'appréciation de son expérience à titre de présidente.

2. Nomination d'un(e) secrétaire

Mme Marie Levasseur sera secrétaire pour la séance.



3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mme Catherine Gagné. Adoptée à l'unanimité.

CÉ41-06-2025

4. Suivi et adoption du procès-verbal du 29 avril 2025 (aucune séance en mai)

L'adoption du procès-verbal du 29 avril 2025 est proposée par Mme Anik Gauthier et adoptée à l'unanimité.

CÉ42-06-2025

5. Parole au public

Aucun public

POINT D'APPROBATION

6. Listes de matériel d'usage personnel (fournitures scolaires) en vue de 2025-2026

Mme Lussier présente les listes de matériel d'usage personnel en faisant une appréciation des écarts entre les classes d'un même niveau. Les listes diffèrent légèrement d'une classe à l'autre en raison : des approches pédagogiques variées, des différents modes de fonctionnement des enseignantes, des activités et des projets envisagés en lien avec le programme du ministère de l'Éducation et du nombre élevé de classes de préscolaire qui constituent l'école.

Pour les classes 5 ans, il y a un écart maximum de 10,89\$ (entre les douze classes);

Pour les classes 4 ans, il y a un écart de 2,80\$ (entre les trois classes);

Pour les classes spécialisées AMIS-5, il y a un écart de 0.97\$ (entre les deux classes).

Les membres du CÉ estiment que ces écarts sont raisonnables.

Mme Andréanne Lamothe propose donc l'adoption des listes de fournitures de matériel d'usage personnel telles que présentées. Les listes sont adoptées à l'unanimité.

CÉ43-06-2025

POINTS D'ADOPTION

7. Règles de fonctionnement (mode de vie) 2025-26 et présentation spéciale de la COP en lien avec le climat sain et sécuritaire (avec la collaboration de Mme Myriam Lefebvre et de Mme Anik Gauthier, enseignantes).

Mesdames Myriam Lefebvre et Anik Gauthier présentent les travaux de la communauté de pratique (COP) en lien avec le climat sain et sécuritaire. Celles-ci présentent : l'intention de la COP, la séquence d'intervention, la séquence de pause, la séquence d'arrêt, les comportements exceptionnels, l'arbre décisionnel pour les comportements exceptionnels, la trajectoire de services, etc.). Elles présentent également le nouveau mode de vie de l'école (qui remplacera le code de vie) pour fins d'adoption par les membres du CÉ ce soir. Celui-ci comprend désormais 3 règles : Je prends soin de moi, je prends soin des autres et je prends soin de l'environnement.

CÉ44-06-2025

Mme Nathalie Lefebvre propose l'adoption du nouveau mode de vie. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

8. Proposition du budget annuel de l'établissement en préparation de 2025-2026

Mme Lussier présente le budget 2025-2026.

Mme Catherine Gagné propose l'adoption du budget annuel tel que présenté. Adopté à l'unanimité.

CÉ45-06-2025

9. Ponction – école versus SDG 2025-2026

Mme Lussier explique qu'un montant est prélevé annuellement sur le budget du service de garde afin de partager avec l'école les dépenses relatives au bon fonctionnement (ex. : frais de reprographie, frais en lien avec les produits d'hygiène et d'entretien, téléphonie et autres frais communs). Pour l'année scolaire 2025-26, la ponction serait de 7000\$, ce qui correspondrait au même montant que l'année dernière. Mme Nathalie Lefebvre propose l'adoption du montant. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

CÉ46-06-2025

10. Mesures budgétaires destinées à un transfert vers un budget des établissements pour l'année scolaire 2024-2025.

Les règles budgétaires du ministère pour l'année scolaire 2024-2025 prévoient que certaines allocations soient dédiées ou protégées, c'est-à-dire destinées à un transfert vers le budget des établissements;

Ces règles budgétaires demandent aussi que les conseils d'établissement confirment au ministre que ces mesures dédiées et protégées ont été transférées aux budgets des établissements;

Cette confirmation doit être donnée au moyen d'une reddition de comptes dans l'outil informatique CollecteInfo du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

La directrice de l'école a présenté au conseil d'établissement la reddition de comptes qu'elle a complétée dans CollecteInfo à ce sujet et a donné aux membres du CÉ des précisions concernant la façon dont ces sommes ont été utilisées.

La directrice de l'école a expliqué aux membres du CÉ que les établissements ont le choix des moyens pour répondre aux besoins des élèves.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Jessika Phaneuf il est résolu à l'unanimité :

que le conseil d'établissement de l'école de la Passerelle confirme que les sommes des mesures dédiées et protégées ont bien été allouées par le Centre de services scolaire des Patriotes à l'établissement et qu'elles ont fait l'objet d'un plan de déploiement de nouvelles ressources tel que présenté dans la reddition de comptes de la direction de l'école.

CÉ47-06-2025

11. Évaluation du projet éducatif pour l'année 2024-2025 (sera déposé sur le site de l'école pour le 30 novembre 2025).

Mme Lussier présente les résultats par rapport à chacun des trois objectifs du projet éducatif de l'école. Les cibles sont atteintes.

Mme Andréanne Lamothe propose l'adoption des résultats. Proposition adoptée à l'unanimité.

12. Évaluation des résultats de l'établissement en regard du plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation pour l'année 2024-2025 (sera déposée sur le site de l'école pour le 30 novembre 2025).

Mme Lussier présente les résultats au regard de la lutte contre la violence et l'intimidation pour l'année 2024-2025. Les cibles sont atteintes.

CÉ49-06-2025

Mme Amilie Lebrun propose l'adoption des résultats. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

12. Adoption du rapport annuel du conseil d'établissement 2024-2025 (devra être présenté lors de l'assemblée générale des parents puis déposé sur le site de l'école pour le 1^{er} octobre).

CÉ50-06-2025

Mme Catherine Gagné présente le rapport annuel du CÉ. Mme Nathalie Lefebvre propose de l'adopter. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

POINTS D'INFORMATION

13. Parole à la représentante au Comité de parents

Mme Lamothe présente brièvement les points de discussion qui portaient principalement sur les projets particuliers au secondaire et sur le lieu de fréquentation scolaire des futurs élèves de Chambly. Ces derniers iront finalement à la nouvelle école de Carignan.

13.1 Remise d'un certificat honorifique à un parent

Un certificat a été remis à Mme Andréanne Lamothe pour son implication entre autres au comité de parents du Centre de services scolaire et au conseil d'établissement de l'école.

14. Parole au personnel de l'école

14.1. Personnel enseignant

Mme Anik Gauthier présente les activités spéciales vécues depuis la fin mai (sortie au Mont Saint- Bruno et les activités spéciales de fin d'année qui font le bonheur des petits).

14.2. Personnel professionnel

La représentante du personnel professionnel est absente.

14.3. Personnel de soutien

Mme Lefebvre nous parle de la belle semaine des services de garde vécue et des séances d'affectation à venir afin de combler les besoins de 2025-26.

14.4. Direction

Mme Lussier nous parle de sa belle année remplie d'avancées et prépare actuellement les prochaines journées pédagogiques de juin. Elle prend le temps de remercier chaleureusement Mme Gagné pour sa précieuse collaboration à titre de présidente du CÉ, ainsi que tous les autres membres pour leurs apports individuels et collectifs qui furent des plus positifs.

15. Date de l'assemblée générale annuelle des parents 2025-2026

L'assemblée générale annuelle des parents aura lieu le mercredi 27 août, de 20h15 à 21h15, au gymnase de l'école.

16. Autres sujets

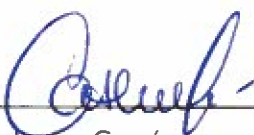
Aucun

17. Levée de l'assemblée

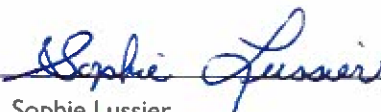
Mme Gagné propose la levée de l'assemblée à 21h20 afin de poursuivre avec l'activité de réseautage prévue. Proposition adoptée à l'unanimité.

CÉ51-06-2025

SIGNATURES :


Catherine Gagné

Présidente du Conseil d'établissement
2024-25


Sophie Lussier

Directrice de l'école de la Passerelle

